

MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CAUTERETS PAR DECLARATION DE PROJET POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU REFUGE D'ESTOM

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 29/06/26, le Maire de Cauterets a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cauterets par déclaration de projet.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets, siège de la présente enquête publique : du lundi 20 juillet 2026 à 9h au mercredi 5 août 2026 à 16 h, soit pendant 17 jours consécutifs.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau a nommé M. Robert Domec en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie Thuillier en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cauterets pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 20 juillet 2026 de 9h à 11h,
- le 5 août 2026 de 14h à 16h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet sont consultables librement :

- sur support papier à la mairie de Cauterets, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 17h ; Le samedi de 9h à midi)
- en version numérique sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie aux horaires cités ci-dessus et sur le site Internet suivant : <https://www.ville-cauterets.fr/>

Le projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet a été dispensé d'évaluation environnementale. L'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale de l'autorité environnementale est intégré au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête, consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de Cauterets aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur,
- par correspondance postale adressée à : M. le commissaire enquêteur Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets,
- par courrier électronique envoyé à enquete-publique@ville-cauterets.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cauterets dès la publication du présent avis, ainsi que des observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès la Commission syndicale de Saint-Savin.

À l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cauterets et publiés sur le site Internet <https://www.ville-cauterets.fr/>.

À l'issue de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet ; il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de mise en compatibilité du PLU en vue de cette approbation.

L'arrêté municipal du 29/06/2026 portant ouverture d'enquête publique et le présent avis, seront affichés à la mairie de Cauterets.

Le Maire
Clément EULACIA
65110

